

Annexe 1

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN
EN AFRIQUE DU NORD - OUEST

R A P P O R T

DE LA VINGTROISIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF
DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN
EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

TUNIS, (TUNISIE) 5 - 9 JUIN 1995

1 - OUVERTURE DE LA SESSION

Conformément à la recommandation de la Commission de Lutte Contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest lors de sa 19ème session tenue à Tripoli (Libye) du 8 au 13 Octobre 1994 et répondant à l'aimable invitation de la Tunisie, le Directeur - Général de la F.A.O a invité les Etats membres à participer à la 23ème Session du Comité Exécutif qui s'est tenue à Tunis (Tunisie) du 5 au 9 Juin 1995.

Ont participé à cette session, les délégués des cinq Etats membres (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) et un Représentant de la FAO/Siège.

Au nom du Gouvernement tunisien, Mr. HABib Essid, Chef du Cabinet de Mr. Le Ministre de l'Agriculture a ouvert la session et a souhaité la bienvenue à tous les participants et plein succès à leurs travaux. Il a, d'abord, souligné les efforts déployés par la région maghrébine pour faire face à l'invasion du Criquet pèlerin. Il a, ensuite, remercié la F.A.O pour le soutien, les actions entreprises et la bonne coordination entre tous les intervenants, pays, commissions et organisations régionales et internationales pour la maîtrise du fléau acridien.

Il a aussi insisté sur la consolidation de la coordination et la coopération entre les pays maghrébins ainsi que l'échange d'informations pour faire face à toute invasion éventuelle.

Il a, également, abordé le problème des pesticides qui sont stockés en grande quantité dans la région maghrébine et a insisté sur la nécessité de trouver les solutions adéquates pour la protection de l'homme et de l'environnement.

A l'issue de son discours, il a réitéré ses voeux de bienvenue aux participants et a souhaité plein succès aux travaux de la réunion.

Mr. Brahim Amouri, Représentant de la FAO en Tunisie, a, au nom du Directeur-Général de la FAO, souhaité la bienvenue à Mr. Le Représentant du Ministre de l'Agriculture et à tous les participants aux travaux de cette réunion. Il a remercié le Gouvernement tunisien d'avoir bien voulu organiser à Tunis cette réunion du Comité Exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, de l'accueil chaleureux et de la généreuse hospitalité accordée à tous les participants.

Il a rappelé le rôle prépondérant joué par la FAO dans la coordination régionale et internationale des actions et des programmes relatifs à la lutte antiacridienne et ce, depuis plus d'un demi-siècle notamment en finançant divers projets de TCP et en appuyant le programme de la lutte préventive. A ce sujet, il a salué le rôle important, dynamique et conséquent de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest et les pays maghrébins pour définir l'importance primordiale de la lutte préventive contre le fléau acridien et de leur soutien à ce programme sur la base des projets détaillés concernant la région occidentale.

Il a, ensuite, rendu hommage aux pays maghrébins pour les efforts entrepris afin de faire face à la dernière invasion acridienne dans la région qui ont permis de contrôler efficacement l'activité acridienne.

Il a vivement remercié le Gouvernement tunisien d'avoir bien voulu accepter d'héberger provisoirement le Secrétariat de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest à Tunis et de l'aide qui lui est accordée pour continuer à jouer pleinement son rôle.

A la fin, le Représentant de la FAO en Tunisie a réitéré ses remerciements à Mr. Le Chef de Cabinet de Mr. Le Ministre de l'Agriculture pour les sentiments de considération exprimés à l'égard de la FAO et a souhaité plein succès aux travaux de la session.

Mr. Mustapha Aliesh, Président de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest a, de son côté, souhaité la bienvenue à Mr. Habib Essid, Chef de Cabinet de Mr. Le Ministre de l'Agriculture et remercié le Gouvernement tunisien d'avoir accepté d'organiser à Tunis les travaux de la 23ème session du Comité Exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest décidée lors de la 19ème session de la Commission tenue à Tripoli (Libye) du 8 au 13 Octobre 1994.

Ensuite, il a noté avec satisfaction les efforts déployés par la Tunisie pour l'organisation de cette session dans d'excellentes conditions qui ont assuré son parfait déroulement et a relevé l'accueil chaleureux réservé aux participants et toutes les facilités qui leur ont été accordées au cours de leur séjour en Tunisie.

Ont participé à la réunion :

Algérie

- Mr. Mustapha Lounis,
Responsable par Interim de la lutte antiacridienne
à l'Institut Nationale de la Protection des Végétaux
12 Rue des Frères Ouaddak, B.P. 80 El-Harrach, Alger.
Tel/ (213-2) 729.012, Fax/ 758.158 - 766.271, Telex/64199

Libye

- Mr. Mustapha Mohamed Aliesh,
Président du Comité National Permanent de la Lutte
contre le Criquet pélerin - Sidi El Masri, Aïn Zara,
B.P. 7424, Tripoli, Libye.
Tel/ (218-21) 607.755, Fax 602.351, Telex/ 20275
- Mr. Frej Mohamed Karra,
Membre du Comité National Permanent de la lutte contre
le Criquet pélerin, Sidi El Masri, Aïn Zara,
B.P. 7424, Tripoli, Libye.

Mauritanie

- Mr. Mohamed yahya Ould Mohamed Mahmoud,
Chef du Service du Développement des Ressources Végétales,
Drap Ministère du Développement Rural et de l'Environnement,
Nouakchott.
Tel/ (2222) 57989, 58606, Fax/ 52194

Maroc

- Mr. Saïd Ghaoût,
Chef du Centre National de la lutte Antiacridienne,
Aït-Melloul, Maroc.
Tel/ (212-8) 241.429 . 241.221 - Fax/ 241.529.

Tunisie

- Mr. Hasnaoui Zaïdi,
Sous-Directeur de la Défense des Cultures,
Ministère de l'Agriculture 30, Rue Alain Savary, 1004 Tunis.
Tel/ (216-1) 788.979 - Fax/ (216-1) 797.047
- Mr. Hussein Esghaïer,
Président-Directeur-Général de la Société Nationale de la
Protection des Végétaux. Mégrine-Riadh-Tunis.
Tel/ (216-1) 434.266 - Fax/ (216-1) 434.233
- Mr. Hamdi Hafedh, Ingénieur Principal à la S/D
de la Défense des Cultures,
Ministère de l'Agriculture - Tunis.

- Mr. Mohamed Mimoun El Hammi, Ingénieur à la S/D de la Défense des Cultures
Ministère de l'Agriculture - Tunis.
- Mr. Mohamed Salah Hani, Directeur Technique à la Société Nationale de la Protection des Végétaux.
- Mr. Fayçal Bendkhlia, Service d'Agrométéorologie,
Institut National de la Météorologie - Tunis.
Tel/ (216-1) 782.400 - Fax/ (216-1) 784.608

F.A.O

- Mr. Abdrrahmane Hafraoui,
Fonctionnaire Principal, Acridiens migrants,
autres Ravageurs nuisibles et Opérations d'urgences,
FAO, Rome.
Tel/ (396) 52254021 - Fax/ 52255271 - Telex/ 610.181
- Mr. Mahjoub Nézil,
Secrétaire de la Commission FAO de lutte contre le
Criquet pélerin en Afrique du Nord-Ouest - Tunis.
Tel/ (216-1) 800.468 - Fax/ (216-1) 800.895
- Mr. Bachir Chara,
Consultant FAO.

- 2 ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE - PRESIDENT

Président : Monsieur Hasnaoui Zaïdi (Tunisie).
Vice-Président : Monsieur Mustapha Mohamed Aliesh
(Libye).

- 3 ELECTION DU COMITE DE REDACTION

Le Comité de rédaction a été constitué d'un délégué de chaque Etat membre, du Secrétaire de la Commission, du Représentant de la FAO/Siège et du Consultant FAO.

- 4 ORDRE DU JOUR

Après discussion, l'ordre du jour suivant a été adopté.

1. Ouverture,
2. Election du Président et du Vice-Président,
3. Adoption de l'ordre du jour,
4. Election du Comité de rédaction,
5. Situation acridienne,
6. Evaluation et orientation des activités de la Commission en fonction des résultats obtenus et des exigences nouvelles de la lutte antiacridienne :

- Programmes et projets établis par la Commission pour la consolidation de la prévention acridienne dans la région,
- Force Maghrébine d'Intervention contre le Criquet pèlerin,
- Informations relatives à la 4ème réunion du groupe Technique du DLCC, tenue à Rome.

- 7 . PESTICIDES :
 - Elaboration d'un projet de recherches sur l'impact des opérations de lutte antiacridienne sur l'environnement,
 - Etat de pesticides obsolètes.
- 8 . EXamen des comptes annuels et préparation du programme de travail et de budget pour 1996,
- 9 . Examen du guide préparé par l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM) relatif aux codes de transmission de l'information acridienne;
- 10 . Date et lieu de la prochaine session,
- 11 . Adoption du rapport.

5 - SITUATION ACRIDIENNE

Suite aux exposés des Représentants des Etats membres, du Représentant de la FAO et du Consultant, il se dégage que la situation acridienne dans la région se caractérise par une activité relativement importante du Criquet pèlerin, particulièrement au Maroc, en Algérie, en Mauritanie et en Libye.

Il ya lieu de signaler, cependant, que le bulletin N°201 de l'Organisation ne reflète pas exactement les situations acridiennes prévalant dans certains pays et ce, en dépit des informations que ces derniers ont adressées.

Cette situation se résume comme suit :

Au Maroc, les opérations de lutte menées en Février et Mars contre les essaims qui se sont infiltrés dans le Sud du pays ont empêché une reproduction printanière sur une grande échelle. Seuls quelques groupes d'individus ont pu se reproduire dans l'Oued Drâa et au confluent des Oueds Ziz et Ghriss où les conditions écologiques étaient favorables.

Avec le dessèchement de la végétation, des regroupements de jeunes ailés ont été observés durant fin-Mai début-Juin dans les zones encore vertes situées dans les régions de Guelmim, Tata, Ouarzazate et Errachidia. Des opérations de lutte assez importantes sont actuellement menées dans ces régions pour éviter le retour de ces populations acridiennes vers les zones de reproduction estivale .

Le cumul des superficies traitées depuis le début de la campagne est de 86.000 ha.

EN ALGERIE , Les populations acridiennes constituées par des groupes d'individus et de petits essaims parvenus dans le pays par les frontières Sud, ont rencontré des conditions écologiques favorables qui ont permis leur dispersion dans les régions du Sud-Ouest, du Hoggar, du Sahara Central et du Tassili N'AJJER.

L'activité acridienne ainsi que les opérations de prospection et de lutte se poursuivent dans ces régions. Les interventions menées par les équipes terrestres contre les ailés et les bandes larvaires ont permis de contrôler 46.000 ha au 30.05.1995. Compte tenu de la dispersion des cibles et des faibles superficies infestées, les moyens aériens mobilisés pour la lutte n'ont pu être mis en oeuvre.

En Mauritanie, la campagne acridienne 1994/1995 était caractérisée par une intense activité du Criquet pèlerin qui a débuté en Juillet 1994 et s'est poursuivie jusqu'en Avril 1995. Elle a concerné au début le Sud-Est et le Centre puis le Nord-Est du pays. Grace aux efforts fournis par le Gouvernement mauritanien soutenus par la FAO et d'autres partenaires au développement ont permis de faire face à cette situation et de traiter plus de 194.000 ha.

Actuellement, la situation se caractérise par la présence de groupes d'individus et de petits essaims provenant du Nord-Est signalés dès le début de la première décade de Mai 1995. Les régions concernées par cette présence sont le Tagant, le Trarza et les deux Hodhs où des pluies utiles ont été enregistrées durant les deux derniers mois. Ces précipitations vont probablement permettre la mise en place de conditions écologiques favorables pouvant engendrer une recrudescence importante de l'activité acridienne dès le début de l'été prochain.

En Libye , durant la première semaine de Février 1995, une activité acridienne est apparue au Sud et au Sud-Ouest de la Libye (région d'El kofra et de Ghat) sous forme de petits Groupes de Criquets pèlerins ailés et immatures.

Les pluies enregistrées au Centre et au Sud-Ouest du pays durant les mois de mars et Avril 1995 ont favorisé la mise en place de bonnes conditions écologiques.

Des dispositions ont été prises pour lutter contre ces populations en utilisant les moyens terrestres en particulier, dans la région de Ghat où près de 2560 ha ont été traités au 28.05.1995.

Les opérations de prospection et de lutte se poursuivent dans cette région.

En Tunisie, à l'exception de quelques individus isolés observés durant ce printemps 1995 à Borj El Khadra et Chbika, aucune autre activité n'a été signalée.

SITUATION ACRIDIENNE DANS LES AUTRES REGIONS

Le Représentant de la FAO à cette réunion a donné un complément d'informations sur la situation acridienne en régions centrale et orientale où un calme relatif est actuellement constaté à l'exception du Nord de la Somalie.

Le manque d'informations sur certaines zones potentielles de ces régions impose certaines précautions et mesures nécessaires pour faire face à toutes les éventualités.

En se basant sur ce qui a été exposé en matière de situation acridienne dans les différentes régions et notamment en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest, le Comité Exécutif juge nécessaire que des dispositions soient prises immédiatement pour y faire face essentiellement en Mauritanie.

Dans ce sens, le Consultant qui a suivi la dernière campagne en Mauritanie, a présenté le plan d'action élaboré en collaboration avec les services techniques mauritaniens prévoyant l'utilisation des moyens nationaux et de la FMI.

Compte tenu des données acridiennes nouvelles, le Comité Exécutif juge nécessaire que la prospection et la lutte en Mauritanie s'exécutent, au minimum, jusqu'au 31 Octobre et ce, avec l'ensemble des équipes du dispositif à partir du 1er juillet 1995.

Cet état de fait a engendré une augmentation de l'enveloppe financière du plan d'action initial.

Le dispositif proposé constitue un plan d'action minimum à mettre en oeuvre pour faire face à la situation en début de campagne. Il peut être réajusté en cas où la situation l'exige.

Pour permettre la réalisation des actions de lutte en Mauritanie, il est indispensable de mettre à la disposition de ce pays une première quantité de pesticide ULV estimée à 100.000 L et ce, avant le 1er Juillet 1995.

Dans ce cadre, le chef de la délégation Libyenne a informé le Comité Exécutif de la disponibilité de son pays de mettre à la disposition de la Mauritanie une quantité de 20.000L de pesticide ULV dont les frais de transport sont à la charge de la FAO.

Le Comité Exécutif profite de cette occasion pour remercier la Libye de cette généreuse initiative et souhaite que les autres pays membres complètent le reste des besoins.

Le Comité Exécutif présente également ses remerciements à la FAO pour la prise en charge des frais du transport.

6 - EVALUATION ET ORIENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION EN FONCTION DES RESULTATS OBTENUS ET DES EXIGENCES NOUVELLES DE LA LUTTE ANTIACRIDIENNE

Il est apparu, après examen et discussion du document de travail présenté par le Secrétariat relatif à la définition de la lutte préventive que les orientations tendant à remettre en cause cette stratégie ont créé un malentendu entre les donateurs et les pays concernés par le Criquet pélerin et minimisé le problème acridien.

Le Comité Exécutif constate qu'au moment où la F.A.O. mobilise des fonds sur son programme régulier pour satisfaire les besoins d'une lutte préventive permanente et globale, certaines parties demandent des justifications sur le danger que représente le fléau acridiens en évaluant les dégâts causés aux productions agricoles par ce ravageur portant ainsi l'intérêt davantage sur ces thèmes que sur la lutte elle-même.

Cet état de fait rend difficile la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation des projets présentés par la Commission (formation, recherche, météorologie, lutte préventive) et ce, malgré le fait que ces projets s'intègrent parfaitement dans le cadre de la stratégie de lutte contre le Criquet pélerin à long terme.

Quant à la Force Maghrébine d'Intervention, son avenir reste indécis en raison de l'insuffisance de fonds et ce, malgré les louables efforts et la considération qui lui est accordé par l'ensemble des parties.

- INFORMATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX DE LA 4EME REUNION
DU GROUPE TECHNIQUE DU DLCC TENUE A ROME DU 22 AU 25
AVRIL 1995

Mr. B. Chara, représentant la Région à cette réunion, a présenté les résultats des travaux qui ont trait aux dégâts causés par le Criquet pélerin, la stratégie de lutte et le programme EMPRES.

- Concernant les dégâts provoqués par le Criquet pélerin, le Groupe Technique a jugé les informations disponibles insuffisantes pour évaluer les pertes des récoltes induites par les invasions acridiennes et a recommandé la mise en oeuvre de plusieurs programmes de recherche pour compléter les données disponibles.

- Au sujet de la stratégie de lutte contre le Criquet pélerin, les membres du Groupe ont admis que la lutte préventive est le moyen le plus indiqué pour maîtriser, à moindre coût, le problème acridien et sans porter préjudice à l'environnement.

- Pour ce qui est du programme EMPRES, le Groupe Technique a jugé nécessaire sa mise en oeuvre dans les meilleurs délais en région centrale tout en demandant à la FAO :

- de réduire les fonds réservés aux consultations et aux expertises.

- d'accorder la priorité aux activités de surveillance et d'intervention contre les foyers primaires.

- d'élargir le programme EMPRES aux autres régions de l'aire d'habitat permanent du Criquet Pélerin.

Eu égard à la disponibilité de la BAD de financer le projet inter-régional de la lutte préventive pour la région occidentale, le Groupe a demandé à la FAO de prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre le projet dans les délais les meilleurs.

- Projets

Le Représentant de la FAO à la réunion a informé les participants du changement intervenu dans la position de la BAD qui renonce au financement du projet relatif à la lutte préventive dans la région occidentale. Le Comité Exécutif a exprimé ses vifs regrets pour ce revirement.

Convaincu que la stratégie de lutte préventive constitue l'unique approche susceptible de résoudre le problème posé par le Criquet pélerin à la région, Le Comité Exécutif a demandé à la FAO de poursuivre ses contacts avec la BAD, à propos du dossier relatif à ce projet, tout en cherchant d'autres sources pour son financement. Il a proposé, pour appuyer ces efforts, que le Président et le Secrétaire de la Commission se rendent à la BAD et tentent de convaincre les responsables de cette institution financière de l'intérêt du projet.

Dans le même contexte et pour mettre à la disposition des institutions et pays donateurs, une information détaillée sur l'objet et le bien-fondé de la lutte préventive préconisée contre le Criquet pélerin, le Comité Exécutif a invité le Secrétariat d'élaborer sur la base des notes préparées par MM. Nézil Mahjoub et Bachir Chara, un document complet sur cette question.

Quant aux autres projets (formation, recherches et stations météorologiques automatiques), le Comité Exécutif a recommandé la poursuite des efforts pour leur trouver les financements nécessaires à leur réalisation.

Force Maghrébine d'Intervention Contre le Criquet Pélerin (FMI)

Le Comité Exécutif a hautement apprécié le travail réalisé par la FMI en Mauritanie au cours de la campagne de lutte 1994/95 et a enregistré avec une réelle satisfaction, les résultats obtenus qui ont largement contribué à limiter efficacement l'extension de l'invasion. Il a fait, toutefois, remarquer que ce travail intensif mené à bien grâce au soutien permanent de la FAO et des pays donateurs, n'a pas manqué d'affaiblir considérablement cette Force qui n'est plus en mesure d'accomplir valablement sa mission par manque de crédits suffisants pour sa remise en état après chaque campagne et pour son fonctionnement.

Le Comité Exécutif a vivement remercié la FAO pour la dotation de la FMI de 5 véhicules neufs dont un a été réservé à la coordination.

Compte tenu de la complémentarité des zones de reproduction de la région occidentale et de la nécessité d'assurer, dans ces zones, la lutte préventive, le Comité Exécutif a jugé opportun, dans le but de faciliter la coopération avec les pays sahéliens, de remplacer l'appellation FMI par Equipes d'intervention contre le Criquet pélerin.

Dans le même contexte et pour réaliser cette lutte dans de bonnes conditions, le Comité Exécutif a demandé au Secrétariat d'élaborer, en collaboration avec Mr. Bachir Chara, un plan de restructuration des organismes chargés de la lutte antiacridienne dans la région occidentale.

- PROGRAMME D'INTERVENTION DE LA FMI EN 1995

La situation acridienne prévalant actuellement en région occidentale laisse présager une intense activité du Criquet pèlerin durant la période de reproduction estivale notamment au niveau des pays sahéliens de la ligne de front.

En cas de pluies précoces et abondantes, la maîtrise de l'activité acridienne nécessitera la mobilisation d'importants moyens de lutte qui sont, en grande partie, indisponibles dans les pays où cette reproduction estivale est attendue.

Le potentiel d'intervention de la FMI (21 véhicules légers et 13 camions de traitements) pourrait constituer un palliatif à cette insuffisance de moyens particulièrement en Mauritanie, au Niger et au Mali.

Les équipements de surveillance et de lutte de la FMI peuvent permettre la constitution de onze (11) équipes d'intervention à déployer dans les pays précités à raison de :

- Mauritanie : 7 équipes
- Niger : 2 équipes
- Mali : 2 équipes

Il faut, néanmoins, noter que la majorité des véhicules de prospection et de lutte positionnée en Mauritanie et appelée à intervenir dans ce pays, se trouve, en raison de leur utilisation intensive ces dernières années, dans un très mauvais état mécanique et nécessite par conséquent de grosses réparations.

Pour la mise en oeuvre de ces moyens durant la campagne estivale, il est urgent de procéder à leur remise en état et afin que le dispositif envisagé soit opérationnel, il est impératif de le doter de :

- Suffisamment de pièces de rechange pour assurer la maintenance, des moyens d'intervention (véhicules et appareils de traitements),

- matériel de campement,
et d'assurer les véhicules de prospection et de lutte.

Le déploiement de la FMI reste, néanmoins, conditionné par la disponibilité de fonds nécessaires à la satisfaction des besoins sus-mentionnés et au fonctionnement des unités d'intervention durant la campagne estivale (Juillet - Octobre 1995). La campagne pourrait, en cas de besoins, s'étendre au-delà du mois d'Octobre 1995.

Evaluation financière

1 - Mauritanie

1.1. Réparation et maintenance du matériel roulant.

- Réparation (7 Unimog - 6 Mercedes GD 300) = 63.000 USD
- Maintenance = 30.000 USD

Total = **93.000 USD**
=====

1.2. - Frais d'acquisition de matériel de campement

- Tentes : 14 X 500 USD = 7.000 USD
 - Lits de camps : 49 X 120 USD = 5.880 USD
 - Moustiquaires : 49 X 30 USD = 1.470 USD
 - Couvertures : 108 X 61 USD = 6.588 USD
 - Fûts galvanisés : 14 X 161 USD = 2.254 USD
 - Matelas : 49 X 32 USD = 1.568 USD
 - Caisse popote : 7 X 106 USD = 1.050 USD
 - Boite à pharmacie : 7 X 100 USD = 700 USD
- = **26.510 USD**

1.3. Frais de fonctionnement des équipes

7 équipes (1 Juillet - 31 Octobre)
6400 X 7 X 4 = 179.200 USD

1.4. Frais de voyage des prospecteurs maghrébins

7 X 1000 = 7.000 USD

1.5. Frais de ravitaillement des équipes d'interventions

- . Carburant et lubrifiants pour 4 Camions
DRAP de ravitaillement, pneumatiques et
perdiems chauffeurs = 16.300 USD
- . Frais de manutention et de transit = 30.000 USD
- . Frais d'assurance des véhicules = 2.100 USD

Total 1 = **354.110 USD**
=====

2. Niger (2 équipes : Août - Octobre)

2.1. Frais acquisition du matériel de campement

. Tentes	4 X 500	=	2.000 USD
. Lits de camps	4 X 120	=	1.680 USD
. Moustiquaires	14 X 30	=	420 USD
. Couvertures	21 X 161	=	2.254 USD
. Matelas	14 X 32	=	448 USD
. Caisse popote	2 X 160	=	320 USD
. Boite à pharmacie	2 X 100	=	200 USD
Total		=	8.603 USD

2.2. Frais de fonctionnement	2 X 10575 X 3	=	63.450 USD
2.3. Frais d'assurance des véhicules		=	2.400 USD
2.4. Frais de maintenance des véhicules		=	6.300 USD
2.5. Frais de ravitaillement des équipes en produits de traitement et en carburant		=	6.300 USD
<u>Total 2</u>		=	85.753 USD

3 - Mali (2 équipes : Août - Octobre)

3.1. Frais acquisition de matériel de campement (même équipement que pour le Niger)		=	8.603 USD
3.2. Frais de fonctionnement	2 X 10.575 X3	=	63.450 USD
3.3. Frais d'assurance des véhicules		=	2.400 USD
3.4. Frais de maintenance des véhicules		=	6.300 USD
3.5. Frais de ravitaillement des équipes en produits de traitement et en carburant		=	5.000 USD
<u>Total 3</u>		=	85.753 USD

Total Général 1 + 2 + 3		=	522.616 USD
			=====

7 - PESTICIDES

- Elaboration d'un projet de recherche sur l'impact des opérations de lutte antiacridienne sur l'environnement.

Après examen et discussion du document présenté par le Secrétariat relatif aux effets des acridicides sur l'environnement, Le Comité considère que le projet pour la région doit être élaboré sur la base :

- de l'expérience du Maroc dans ce domaine,
- du projet Locustox de la FAO,
- de l'expertise des pays de la région.

Dans ce cadre, le Comité Exécutif demande la réalisation d'une étude approfondie aboutissant à un projet répondant aux besoins spécifiques de la région. Il invite le Secrétariat de prendre les dispositions dans ce sens soit en organisant une réunion ad hoc soit en faisant appel à une consultation dans le domaine.

- ETAT DES PESTICIDES OBSOLETES

En ce qui concerne les pesticides obsolètes, le Comité Exécutif réitère, les recommandations de la 19ème session de la CLCPANO tenue à Tripoli du 8 au 13/10/1994 et relatives à la présence et le stockage des pesticides utilisés en lutte antiacridienne.

Dans ce cadre, le Comité Exécutif demande à la F.A.O. d'oeuvrer pour l'exécution de ces recommandations.

En se basant sur les informations fournies par le Représentant de la Mauritanie sur les efforts déployés par son pays avec le soutien du Gouvernement allemand relatif à la solution du problème des pesticides obsolètes, le Comité Exécutif se félicite de cette initiative et souhaite que le problème soit résolu dans sa globalité et le plus rapidement possible.

De même, le Comité Exécutif a également recommandé que des solutions similaires soient trouvées au même problème posé aux autres pays membres.

8 - EXAMEN DES COMPTES ANNUELS ET PREPARATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET DU BUDGET POUR 1996

Le Secrétariat de la CLC PANO a présenté, les comptes annuels et le budget pour 1996. Le Comité Exécutif après examen et discussion de ces comptes et le budget proposé les a adopté tout en :

- constatant une amélioration dans la préparation et la présentation des documents afférents au budget qui reste néanmoins à améliorer par des justifications détaillées sur les dépenses,

- voyant qu'il n'est pas nécessaire de citer les noms des personnes dans les détails des comptes.

- demandant que les frais de participation du Président de la CLCPANO à la réunion du Caire (Egypte) sur le programme EMPRES soient pris en charge par ledit programme et non sur le budget de la CLCPANO,

- considérant que la formation supérieure, en dehors de la région suivie jusqu'à présent, nécessite des frais qui grevent considérablement le budget de la CLCPANO ce qui entrave la réalisation des autres activités, le Comité Exécutif recommande, pour l'avenir, que la formation se passe à l'intérieur des pays de la région. A cet effet, le Représentant de l'Algérie a informé le Comité Exécutif des mesures prises avec le Directeur de l'INAT (TUNIS) en vue de l'inscription du candidat algérien bénéficiant de la bourse accordée à la région sur le fonds international (9161) à l'I.N.A.T;

- observant que les frais d'interprétation des réunions de la Commission représentent des dépenses élevées qui dépassent les possibilités du budget de la CLCPANO, le Comité Exécutif demande à la FAO d'étudier la possibilité de prendre en charge ces dépenses.

- remarquant avec étonnement pour la première fois, que les frais relatifs aux invitations adressées par le Directeur-Général de la FAO aux pays membres de la Commission ont été prélevés sur le budget de celle-ci et ce, malgré que la FAO prélève 13% du budget de la CLCPANO pour couvrir de tels frais. A cet effet, le Comité Exécutif demande l'annulation de ce prélèvement;

- constatant que certains pays membres n'ont toujours pas honoré leurs contributions au budget de la Commission, le Comité Exécutif leur demande de s'acquitter rapidement de leurs arriérés de sorte à éviter toute perturbation dans la réalisation des programmes approuvés;

- approuvant les frais de voyage de Monsieur Frej Mohamed Karra pour compléter sa formation en matière d'établissement des rapports sur la situation acridienne et les prévisions.

- approuvant l'acquisition par l'Algérie d'équipements de laboratoire à concurrence de 4000 USD.

9 - EXAMEN DU GUIDE PREPARE PAR L'ORGANISATION MONDIALE DE LA METEOROLOGIE (OMM) RELATIF AUX CODES DE TRANSMISSION DE L'INFORMATION AGRIDIENNE

A la dernière réunion de la CLCPANO, il a été demandé au Comité Exécutif d'examiner le contenu du manuel explicatif du code O.M.M. de transmission des informations sur les criquets ravageurs.

A cet effet, le délégué tunisien de l'Institut national de la météorologie, a exposé en détail le contenu de ce manuel en précisant notamment :

- Les différents messages relatifs aux renseignements acridiens tels que : la couleur de l'acridien, son stade, la dimension de l'essaim ou de la bande larvaire, la densité, la direction de l'essaim et l'état de la végétation.....

- le modèle de transmission de ces informations à travers le système mondiale de télécommunication météorologique (S.M.T.); ce qui revient à dire que l'accès ou la réception en temps réel des informations relatives à la situation acridienne qui prévaut sur l'ensemble de l'aire concernée serait à la portée de tous les pays.

Après examen de ce guide, le Comité Exécutif recommande que le manuel soit étudié attentivement par tous les pays membres, afin de relever toutes les observations pouvant le compléter et les présenter à la prochaine session de la Commission. Il réitère sa position sur le fait que la F.A.O. est la seule organisation et l'institution mondiale habilitée à prendre les décisions ayant trait aux informations sur le problème acridien.

10 - DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

La réunion du Comité Exécutif se tiendra en même temps et au même lieu que la 20ème Session de la Commission prévue à Nouakchott en Juin 1996.

11 - ADOPTION DU RAPPORT

Après lecture et discussion du projet de rapport le Comité Exécutif a adopté à l'unanimité le rapport de ladite session.

12 - REMERCIEMENTS

Les participants à la 23ème session du Comité Exécutif ont exprimé leurs vifs remerciements et leur haute considération au Gouvernement tunisien pour sa généreuse hospitalité, l'accueil chaleureux, la parfaite organisation et les commodités mises à la disposition des délégations pour la pleine réussite des travaux de la session.

Ils ont aussi remercié le Président pour son efficacité dans la direction des débats qui ont abouti à d'excellents résultats.

Ils ont également fait part de leur entière satisfaction pour les efforts déployés par la FAO pour le renforcement de la lutte contre le Criquet pèlerin et pour avoir mis des bases solides et efficaces pour la prévention antiacridienne. De même qu'ils ont exprimé leur satisfaction pour les efforts fournis par le Secrétariat dans la préparation des documents de travail et pour leur qualité, ce qui a contribué largement à la réussite de la réunion.

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SECRETARIAT
DE LA COMMISSION DURANT LA PERIODE
D'OCTOBRE 1994 A JUIN 96

Conformément à la recommandation établie par la Commission à sa session tenue à Alger en Octobre 1992, le rapport du Secrétariat de la Commission sur ses activités durant la période s'étalant entre deux sessions consécutives comportera dorénavant deux volets: le premier traitant des activités normales du Secrétariat et le deuxième consacré au suivi de l'exécution des décisions et des recommandations de la Commission et de son Comité Exécutif, en faisant ressortir, éventuellement, dans le cas où certaines résolutions n'ont pas été exécutées, les raisons qui ont été à la base de la non exécution de ces résolutions.

I - ACTIVITES NORMALES DU SECRETARIAT DE LA
COMMISSION DURANT LA PERIODE COMPRISE ENTRE
OCTOBRE 1994 ET JUIN 1996

Les activités du Secrétariat de la Commission se répartissent comme suit :

1 - Echange d'informations sur la situation acridienne et les changements intervenus dans cette situation :

Le Secrétariat de la Commission a pu communiquer aux Etats membres les informations disponibles à son niveau sur la situation acridienne prévalant aussi bien dans la région que dans le reste de l'aire d'invasion.

Il est resté en contact permanent avec les responsables de la lutte dans les pays concernés en vue de se concerter avec eux sur les voix et les moyens d'assurer les liaisons entre les services spécialisés.

Au moment de la recrudescence de l'activité du Criquet pèlerin en Mauritanie début Octobre 1994, le Secrétaire de la Commission s'est

consacré entièrement à la concrétisation de la coopération maghrébine qui s'est manifestée clairement dans le renforcement de la Force maghrébine par l'arrivée en Mauritanie des équipes destinées au Mali et au Niger, l'intervention d'une équipe algérienne et la fourniture de 90.000 Litres de produits pesticides de la part de l'Algérie (25.000 L), de la Libye (20.000 L), du Maroc (25.000 L) et de la Tunisie (20.000 L). Ces activités ont nécessité de multiples déplacements dans la région et des contacts intensifs avec les services concernés de la F.A.O. qui a pu financer la plupart des opérations de lutte et les frais de transport des pesticides. Les conditions de travail dans lesquelles s'est trouvé le Secrétaire de la Commission depuis le début de l'année 1994 n'ont pas permis la reprise de l'envoi régulier de la situation acridienne.

2 - COORDINATION AU NIVEAU SOUS-REGIONAL

Le Secrétariat de la Commission a contribué à l'organisation et la tenue de la réunion du Comité Exécutif comme prévu à Tunis en Juin 1995 et la présente session de la Commission. Il a assuré le suivi de l'exécution des décisions et des recommandations aussi bien de la Commission que du Comité Exécutif.

Ce suivi a nécessité le déplacement du Secrétaire de la Commission dans certains des pays membres de la Commission dans le but de traiter avec les responsables nationaux de la lutte antiacridienne des points principaux suivants :

- Situation acridienne prévalant dans la région et dans le reste de l'aire d'invasion du Criquet pèlerin et les prévisions.
- Progrès réalisés dans le suivi de l'exécution des décisions et des recommandation de la Commission et du Comité Exécutif.
- Préparation des prochaines réunions de la Commission.
- Rapprochement des points de vue des pays membres concernant les grandes orientations de la lutte.

- Dispositions prises au niveau de chaque pays pour le renforcement des centres nationaux de la lutte antiacridienne.
- Participation des pays dans les programmes de recherche, de formation et l'utilisation des techniques nouvelles.
- Contributions des Etats membres au budget de la Commission et au financement de la Force Maghrébine.

Le Secrétariat a organisé la mission du Président de la Commission à Rome du 25 au 28 Avril 1995. Le Président a eu, à cette occasion de nombreuses séances de travail avec le Directeur de la Division AGP de la FAO qui a manifesté un grand intérêt pour les activités de la Commission et a promis de faire assurer la mise en oeuvre des recommandations et décisions relevant de la compétence de la FAO.

3 - COOPERATION REGIONALE

Le Secrétaire a veillé à l'établissement de relations étroites et au renforcement de la coopération entre la Commission et les autres Commissions et Organisations régionales.

C'est dans ce cadre que se situent notamment :

- La participation du Président et du Secrétaire de la Commission à la 20ème session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin au Moyen-Orient tenue au Caire en Décembre 1994 ainsi qu'à la 21ème session qui vient d'avoir lieu au Caire du 25 au 28 Mai 1996.

- L'appui apporté par la Commission à la réalisation de la mission d'évaluation de la situation acridienne prévalant au Nord-Est de la Mauritanie au printemps 1995 (16-24/02/95), mission à laquelle ont participé des pays sahéliens et maghrébins et les 2 Organisations sous-régionales sous l'égide de la FAO.

- La participation du Secrétaire de la Commission aux réunions d'experts et du Conseil des Ministres de l'OCLALAV à Ouagadougou (Burkina Faso) du 26 au 30 Juin 1995.

- L'appui de la Commission à la réunion organisée à Nouakchott du 14 au 22 Novembre 1995 entre les pays sahéliens et maghrébins avec la participation des 2 organisations sous-régionales (OCLALAV et CLCPANO) sous l'égide de la FAO.

4 - RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES

- Formation et Recherches

Le Secrétariat a maintenu le suivi sur les plans technique et matériel de la formation des boursiers de la Commission poursuivant leurs études en France (Mauritanie) et en Grande Bretagne (Libye). Il a participé au cours de formation organisé au Maroc du 15 au 31 Mai 1995 et aidé à l'inscription et l'installation du boursier algérien à Tunis.

- Achat des Equipements et Abonnement dans les Revues

Le Secrétariat a veillé à l'achat des équipements recommandés et au réabonnement dans les revues sélectionnées.

- Appui à la prospection et à la lutte.

En collaboration avec l'I.N.P.V. (Algérie) le Secrétariat a engagé une équipe algérienne pour aider à l'évaluation de la situation acridienne en Mauritanie et au positionnement approprié des interventions aériennes et terrestres ainsi que l'approvisionnement en pesticides.

5 - Coopération avec la F.A.O.

Il y a lieu de souligner l'appui continu que la F.A.O., à travers son Bureau Régional pour l'Afrique (Accra), n'a cessé d'apporter à la Commission sous la forme d'une prise en charge entière du Secrétariat de la Commission tant sur le plan des salaires du personnel que de son budget de fonctionnement.

Le Bureau Régional a, toujours, accordé la priorité au Secrétariat de la Commission dans l'accroissement progressif des crédits alloués et si parfois des petites dépenses sont chargées sur le fonds

de la Commission, c'est toujours par erreur et sont récupérées régulièrement.

Une coordination technique et des consultations fréquentes commencent à se faire sentir entre le Secrétariat de la Commission et le groupe technique de la lutte antiacridienne à Rome ce qui augure de bonnes relations dans l'intérêt de la Commission et de la lutte antiacridienne dans la région. Il n'en demeure pas moins qu'une certaine confusion persiste au niveau du partage des responsabilités entre le siège et le terrain. Les prérogatives de la Commission ne semble pas être bien comprises, à moins qu'elles ne soient dépassées.

II - Suivi de l'exécution des décisions et des recommandations de la 19ème Session de la Commission tenue à Tripoli (Libye) du 8 au 13 Octobre 1994 et de la 23ème Réunion du Comité Exécutif organisée à Tunis (Tunisie) du 5 au 9 Juin 1995.

Toutes les décisions et les recommandations sont consignées dans les 2 listes ci-jointes classées par thème en ce qui concerne la Commission et numérotées de 1 à 15 pour ce qui est du Comité Exécutif et ce, dans le but de faciliter leur examen.

Situation acridienne

Ce sujet a été évoqué dans les recommandations 1 et 2 de la Commission et 1, 2, 3, 4 et 10 de celles du Comité Exécutif; les pays et la FAO ont réalisé ces recommandations. En effet les opérations de prospection et de lutte ont continué, comme demandé, en Mauritanie, les pays maghrébins ont fourni les quantités de pesticides demandées et la FAO a assuré leur transport à ses frais, la Commission a aussi déployé tous les moyens de la FMI disponibles en Algérie pour traiter les infestations apparues au Nord-Est de la Mauritanie durant les mois de Mars et d'Avril 1995.

L'Algérie a, pour sa part, mis pendant la même période, une équipe

complète et fourni les cadres techniques et la main d'oeuvre spécialisée pour les équipes supplémentaires de la FMI.

Les pays maghrébins ont répondu favorablement à la demande d'envoi de prospecteurs en Mauritanie.

la FMI

La Commission a décidé d'allouer 20000 dollars U.S. de son fonds afin de permettre la mobilisation du budget nécessaire à partir de différentes ressources (fonds fiduciaire 9161, TCP, et EMPRES) et ce pour assurer la réparation et la maintenance des véhicules de la FMI ainsi que les moyens nécessaires et indispensables à la réalisation de sa mission (les recommandations 1, 2, 3 et 4 de la Commission).

Malgré la participation urgente fournie par la Commission, le budget requis est resté insuffisant et n'a pas couvert totalement les frais de gestion et des réparations demandées ainsi que le remplacement des équipements devenus vétustes et non fonctionnels. La FMI se dégrade continuellement surtout la partie existante en Mauritanie qui a supporté le gros des efforts déployés dans la lutte antiacridienne depuis 1989; il est donc urgent de la sauver en mettant à sa disposition un budget spécial à cet effet. Dans la recommandation N° 8, le Comité Exécutif a proposé le remplacement de la dénomination de la FMI par " Equipes d'intervention contre le Criquet pèlerin " La décision finale revient à la Commission.

FORMATION

A l'exception de la recommandation N° 2 relative au financement du projet formation élaboré par la Commission, toutes les autres recommandations (1, 3, 4, 5,) ont été réalisées ainsi que la recommandation du Comité Exécutif N° 13 relative en partie à la formation supérieure à l'intérieur de la région et au stage de courte durée de Mr. Fredj Karra à Rome.

RECHERCHES

- Recommandation N° 1 relative au financement du projet de recherches acridiennes proposé par la Commission attend encore la

réalisation.

- La réalisation des recommandations 2, 4 et 5 relatives à la coordination en matière de recherches exige un peu plus de temps.
- La recommandation N° 3 de la Commission et la recommandation N° 11 du Comité Exécutif relatives l'élaboration d'un projet sur l'impact des pesticides utilisés dans la lutte contre le Criquet pélerin ont été réalisées.

Météorologie et Télédétection

- La recommandation de la Commission N° 1 relative au financement du projet des stations météorologiques automatiques demeure sans suite favorable.
- La recommandation de la Commission N° 2 relative à l'examen du code OMM a été examinée et discutée lors de la réunion du Comité Exécutif. Ce dernier a demandé aux pays membres par le biais de la recommandation N° 14 de réexaminer et d'analyser attentivement ce code afin de présenter leurs conclusions à la présente Session de la Commission.
- La recommandation N° 3 de la Commission relative à l'envoi des invitations à temps pour la participation régulière des Représentants nationaux de la Météorologie aux réunions de la Commission n'a pas été suivie d'exécution cette fois-ci.

Lutte préventive contre le Criquet pélerin

La Commission s'est intéressée à ce sujet dans les recommandations suivantes :

- Les recommandations N°1 et 2 réaffirment la confiance de la Commission dans la lutte préventive appelée à apporter une solution durable et sur des bases saines au problème du Criquet pélerin et soulignent l'intérêt porté au programme " EMPRES " considéré par la Commission comme une contribution importante à la lutte préventive.
- La recommandation N° 2 qui demande à la FAO d'activer les démarches nécessaires à la réalisation du projet relatif à la lutte

préventive dans la région occidentale n'a pas reçu l'écho escompté.

- Les recommandations N° 5 et 7 du Comité Exécutif demandant le financement du projet de lutte préventive dans la région occidentale et les autres projets de la Commission n'ont pas été suivies d'exécution.
- La recommandation N° 6 a été réalisée par le Secrétariat de la Commission dans le cadre d'une consultation financée par l'Organisation et dans le même cadre il a été procédé à la réalisation de la recommandation N° 9 du Comité Exécutif relative à la restructuration de la lutte antiacridienne sur la base de la lutte préventive préconisée.

Coopération régionale

- Aucun changement n'a été apporté à la coopération régionale et on s'est contenté de l'échange des informations et la participation mutuelle aux réunions officielles.

Pesticides

Le problème reste entier, il n'a été traité sous aucun aspect le concernant. Les recommandations N° 1, 2, et 3 de la Commission et celle N° 12 du Comité Exécutif ne trouvent pas de solutions.

Les Comptes annuels et le budget

Ce sujet a été évoqué dans les recommandations de la Commission N° 1, 2, 3 et 4 ainsi que dans la recommandation N° 13 du Comité Exécutif qui se résumant dans les points suivants :

- 1 - Préparation par le Comité Exécutif du programme de travail et du budget pour l'année 1996 et d'un document similaire pour les prochaines 5 années.
- 2 - Annulation des dépenses imputées sur le budget de la Commission (valise diplomatique, expertises et consultations internationales) couvertes normalement par celles prélevées au titre des services rendus au projet (13%).

- 3 - Remboursement à la Commission des dépenses occasionnées par la réunion de Nouakchott (Juin 1994) organisée conjointement par la FAO et le pays hôte dans un cadre dépassant le cadre maghrébin.
 - 4 - Appel urgent aux Etats membres pour le règlement des contributions annuelles et des arriérés dus au fonds de la Commission.
 - 5 - Présenter à l'avenir des documents relatifs aux dépenses plus explicites.
 - 6 - Ne plus mentionner les noms des personnes dans les décomptes.
 - 7 - Remboursement à la Commission des frais afférents à la participation de son Président aux réunions tenues au Caire concernant EMPRES en les imputant sur le budget de ce dernier programme.
 - 8 - Appel à la FAO de prendre en charge les frais d'interprétation simultanée au cours des sessions de la Commission.
 - 9 - Annulation des frais d'envoi des invitations du Directeur-Général aux réunions de la Commission et du Comité Exécutif imputés sur le fonds de la Commission.
 - 10- Prise en charge par la Commission des frais de voyage de Mr. Fredj Karra à Rome pour la continuation du stage en matière d'élaboration des rapports et des prévisions sur la situation acridienne.
 - 11- Accord pour l'acquisition du matériel de laboratoire pour l'Algérie jusqu'à concurrence de 3000 à 4000 dollars U.S.
- 1 - Le budget de la Commission est destiné à une action permanente déjà approuvée et se présente comme suit :
- **Coopération sous-régionale et régionale :**
 - Réunion de la Commission (moyenne annuelle des dépenses)..
 - : 20.000 \$.U.S.
 - Réunions annuelles du Comité Exécutif : 10.000 \$.U.S.
 - Participations aux réunions régionales : 5.000 \$.U.S.

- Formation supérieure et soutien Technique	: 70.000 \$.U.S.
(Deux bourses seulement + Abonnements relatifs aux éditions et Revues)	
- Soutien financier à la lutte	: 20.000 \$.U.S.
(Achats divers et Aide à la FMI)	
- T O T A L	: 125.000 \$.U.S.
Service rendus au projet (13%)	: 16.250 \$.U.S.
T O T A L GENERAL	: 141.250 \$.U.S.

- Il y a lieu de mobiliser davantage de fonds pour la rubrique 1 en vue d'intensifier la participation et les visites des instituts de recherche et les centres spécialisés dans la lutte contre le Criquet pèlerin (matériel de pulvérisation, pesticides, techniques de pulvérisation, etc...).
 - Réexaminer la rubrique 2 pour mobiliser les fonds nécessaires au soutien des centres nationaux de la lutte ainsi que les stations de recherches.
 - Penser à l'utilisation de la rubrique 3 en préconisant une dotation éventuellement plus substantielle en vue de la constitution d'un fonds régional pour asseoir solidement la lutte préventive dans la région occidentale.
- 2 - A propos de cette recommandation, les dépenses relatives à la valise diplomatique ont été supprimées, alors que celles concernant les consultations internationales ont été augmentées puisque d'après ce que j'ai pu apprendre, ce sont des dépenses générales que l'Organisation impute proportionnellement sur tous les fonds qu'elle gère.
- 3 et 7 - En principe ces deux recommandations n'ont pas été réalisées, seulement 450 \$ sur 3.461 \$ concernant la recommandation 3 et 143,98 \$ sur 700 \$ de la recommandation N° 7 ont été remboursés.
- 4 - L'appel reste sans effet puisque les contributions annuelles pour 1996 ne sont pas réglées et les arriérés demeurent élevés et non payés.

- 5 et 6 - Les deux recommandations ont été relativement réalisées.
- 8 - Cette recommandation n'a pas été bien explicitée comme il se doit alors que les dépenses y afférentes représentent une grande partie du budget de la Commission.
- 9 - Les frais relatifs à l'envoi des invitations ont été annulés pour 1995, mais ils sont apparus dans les prévisions des dépenses pour 1996, il est donc indispensable de s'assurer de leur annulation définitive.
- 10 et 11 - La recommandation N° 10 a été réalisée, et celle portant le N° 11 en cours de réalisation.

**Règlement intérieur et les propositions de modifications
à apporter à l'accord portant création de la Commission**

A ma connaissance, l'organisation n'a reçu aucune proposition de la part des pays membres, le problème reste donc entier et les discussions sont ouvertes pour débattre du règlement intérieur, de l'accord portant création de la Commission et de l'avenir de cette Commission à la lumière des changements et des exigences de la lutte préventive et de l'intervention du programme "EMPRES".

Situation exceptionnelle du Secrétariat de la Commission

Rien de nouveau à propos de cette recommandation, le transfert a eu lieu effectivement mais la situation administrative du Secrétaire de la Commission reste en suspens, il ne bénéficie jusqu'à présent ni de statut de fonctionnaire de l'Organisation pour la Tunisie ni de celui d'évacué pour l'Organisation.

Quant à l'appui de l'Organisation au Secrétariat de la Commission, la question mérite d'être posée dans le cadre de l'approche en cours d'élaboration au sujet de l'organisation de la lutte anticri-dienne au niveau de la région.

Recherches de ressources extérieures de financement.

La recommandation afférente à ce sujet n'a pas été suivie d'exécution.

Dates et lieux des prochaines Sessions de la Commission et de son Comité Exécutif.

Les réunions recommandées ont eu lieu aux dates et lieux prévus.

DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION
DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD - OUEST
A SA 19ème SESSION TENUE A TRIPOLI (LIBYE)
DU 8 AU 13 OCTOBRE 1994

SITUATION ACRIDIENNE

1. Maintien et renforcement des campagnes de prospection et de lutte dans les zones de reproduction du Criquet pélerin dans la région, particulièrement en Mauritanie, en utilisant le fonds d'urgence d'un million de dollars E.U. accordé à cet effet par la BAD et mis à la disposition de la FAO dans le même but.

2. Inquiétude au sujet de la situation acridienne prévalant au nord du Mali et du Niger.

Force Maghrébine d'Intervention contre le Criquet
pelerin (FMI)

1. Assurer rapidement la remise en état, l'entretien et la maintenance des véhicules de la FMI.

2. Reconstituer d'urgence les moyens nécessaires au bon fonctionnement de cette Force (matériel de lutte, de communication, de prospection et les équipements pour le campement : couchage, cuisine ect.....).

3. Assurer la continuité dans le travail de prospection et de lutte durant les périodes de reproductions aussi bien estivale qu'hiverno-printanière en Mauritanie, en mobilisant les frais opérationnels et les quantités de pesticides nécessaires.

4. Pour réaliser ce programme d'actions se rapportant à la FMI, la Commission a octroyé 20.000 \$ sur son budget et a demandé à la FAO de prévoir sur le fonds fiduciaire 9.161, une dotation appropriée à laquelle seront ajoutés des crédits complémentaires suffisants (TCP, EMPRES ect....) pour couvrir les besoins financiers indispensables à la gestion rationnelle de la FMI.

FORMATION

1. Poursuite de la formation supérieure des 2 boursiers

déjà en place en France et en Angleterre.

2. Poursuite des démarches pour le financement du projet relatif à la formation des cadres et personnels de la lutte antiacridienne.

3. Sélection et inscription du candidat algérien bénéficiaire de la bourse de formation supérieure accordée sur le Fonds Fiduciaire 9.161.

4. Encouragement à l'organisation de formation thématiques au niveau national et approbation du financement sur le fonds de la Commission d'une mission d'un consultant pour encadrer un stage de formation sur la pulvérisation en Libye.

5. Organisation de l'Atelier régional de formation polyvalente mais orientée vers le matériel et les techniques de pulvérisation au cours du mois de Mai 1995 au Maroc.

RECHERCHES

1. Poursuite des efforts pour le financement du projet relatif aux recherches acridiennes proposées en Mauritanie par la Commission.

2. Nécessité pour les structures nationales chargées de la lutte anti-acridienne d'assurer la coordination à l'échelle nationale en matière de recherches acridiennes en vue d'en utiliser rapidement les acquis.

3. Elaboration par le Comité Exécutif, à sa prochaine réunion, d'un projet de recherche relatif à l'étude de l'impact des opérations de lutte antiacridienne sur l'environnement.

4. Conduite de recherche, au niveau national, sur les méthodes de lutte alternatives efficaces et acceptables.

5. Satisfaction au sujet de l'extension du projet LOCUSTOX à la Mauritanie.

Météorologie et Télédétection

1. Poursuite des efforts en vue de mobiliser rapidement les ressources financières nécessaires au projet d'équipement des aires grégarigènes de la région occidentale avec des stations météorologiques automatiques.

2. Examen du manuel explicatif du code OMM de transmission des informations sur les Criquets ravageurs.

3. Participation régulière des représentants des Services Nationaux de la Météorologie aux réunions de la Commission et envoi des invitations à temps pour permettre l'accomplissement des procédures administratives nécessaires à cette participation dans les délais requis.

Lutte préventive contre le Criquet pélerin

1. Réaffirmation de la confiance de la Commission en la lutte préventive pour apporter une solution durable au problème du Criquet pélerin.

2. Demande à la FAO d'agir rapidement pour que le projet relatif à la lutte préventive contre le Criquet pélerin en Afrique du Nord-Ouest et de l'Ouest soit opérationnel en mettant à profit la contribution de la BAD et d'entreprendre aussi bien auprès de la BAD que les autres donateurs potentiels, les démarches nécessaires pour assurer et poursuivre son financement sur une base permanente.

3. Appui au programme "EMPRES" salué comme une heureuse initiative et considéré comme une contribution importante apportée par la FAO à la mise en oeuvre de la lutte préventive contre le Criquet pélerin.

Coopération régionale

1. Renforcement de la coopération avec les Commissions et Organisations régionales chargées de la lutte antiacridienne en développant l'échange d'information, en multipliant les rencontres et en établissant des programmes de coopération dans les principaux domaines intéressant la lutte antiacridienne (formation sur le terrain, prospections conjointes, recherches, liaisons radio ect...).

Pesticides

1. Nécessité d'agir rapidement afin d'éviter que les grandes quantités de pesticides stockées au niveau de la région dans des conditions précaires n'engendrent des risques graves pour l'homme et son environnement.

2. Réaffirmation des recommandations prises antérieurement et ayant trait à :

- L'élimination urgente des produits périmés disponibles en grandes quantités dans certains pays de la région.

- L'utilisation prioritaire, dans les campagnes de lutte, des produits non périmés disponibles au niveau des Etats dans le cadre d'un système de triangulation.

- L'association, à l'avenir, des pays concernés, à la préparation des projets relatifs aux pesticides et à l'impact de leur utilisation sur l'environnement.

3. Demande à la FAO pour ce qui est des produits périmés d'accorder la priorité aux pays où ces produits existent en plus grandes quantités et où le problème se pose avec le maximum d'acuité.

Comptes annuels et budgets

1. Préparation par le Comité Exécutif du programme de travail et de budget pour l'année 1996 et d'un document similaire pour les 5 années suivantes.

2. Annulation des dépenses imputées sur le budget de la Commission (valise diplomatique, expertises et consultation) couvertes normalement par celles prélevées au titre des services rendus au projet (13%).

3. Remboursement à la Commission des dépenses occasionnées par la réunion de Nouakchott (Juin 1994) organisée conjointement par la FAO et le pays hôte dans un cadre dépassant le cadre maghrébin.

4. Appel urgent aux Etats membres pour le règlement des contributions et des arriérés dus au fonds de la Commission.

Règlement intérieur et modifications proposées à l'accord

portant création de la Commission

1. Soumission, pour examen et avis, aux Etats membres du projet de texte relatif au règlement intérieur et des modifications proposées à l'accord portant création de la Commission.

2. Présentation par la FAO, à la prochaine session de la Commission, des versions finales du règlement intérieur et de l'accord établies sur la base des commentaires et suggestions envoyés par les Etats membres à la FAO, 6 mois avant la date prévue pour cette session.

Situation exceptionnelle du Secrétariat de la Commission

1. Accord sur le transfert provisoire du Secrétariat et du Secrétaire de la Commission à Tunis et maintien du Siège à Alger.

2. Appel à la FAO pour le soutien et le renforcement du Secrétariat de la Commission.

Recherche de fonds extérieurs

1. Missions du Président et du Secrétaire de la Commission auprès des donateurs potentiels pour mobiliser les fonds nécessaires au financement du programme d'activités de la Commission.

Dates et lieux des prochaines réunions de la Commission

et du Comité Exécutif

1. La 20ème session de la Commission est prévue à Nouakchott en Juin 1996.

2. La 23ème réunion du Comité Exécutif de la Commission est fixée à Tunis du 5 au 9 Juin 1995.

RECOMMANDATIONS ET DECISIONS
DU COMITE EXECUTIF DE LA COMMISSION
A SA 23 ème SESSION TENUE A TUNIS (TUNISIE)
DU 5 AU 9 JUIN 1995

- 1- Nécessité d'entreprendre en Mauritanie les opérations de prospection et de lutte dès le début Juin 1995 et de maintenir opérationnel jusqu'à la fin Octobre 1995 au moins, le dispositif engagé et comportant l'ensemble des moyens d'intervention disponibles.
- 2- Mobilisation avant le 1er Juillet 1995, d'une quantité de pesticides égale à 100.000 litres pour couvrir les besoins de la lutte.
- 3- Appel aux Etats membres de la Commission pour la fourniture de la quantité requise.
- 4- Engagement de la FAO de supporter les frais de transport des quantités de produits offertes du pays donateur à la Mauritanie.
- 5- Appel à la FAO pour maintenir le contact avec la BAD à propos du projet relatif à la lutte préventive pour l'amener à changer de position tout en cherchant d'autres sources de financement. Il a été proposé dans ce cadre que le Président et le Secrétaire de la Commission se rendent au siège de la BAD pour appuyer les efforts déployés par la FAO.
- 6- Préparation par le Secrétariat de la Commission d'un document détaillé sur la lutte préventive, en se basant sur les notes publiées sur cette question par MM. Nézil Mahjoub et Bachir Chara.
- 7- Poursuite des recherches des fonds nécessaires au financement des autres projets approuvés par la Commission.
- 8- Remplacement de l'appellation FMI par Equipes d'Intervention contre le Criquet pèlerin.
- 9- Elaboration par le Secrétariat de la Commission en collaboration avec Mr. Bachir Chara, d'un plan de restructuration de la lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale de l'aire d'invasion.

- 10- En cas d'une activité acridienne intense au sahel, il est recommandé d'engager dans les pays de la ligne du front, l'ensemble des moyens de la FMI, en s'assurant préalablement qu'ils ont été remis en état et qu'ils sont en mesure d'intervenir efficacement dans le cadre du plan d'action établi.
- 11- Préparation par le Secrétariat de la Commission d'un projet de recherches sur l'impact des pesticides utilisés dans la lutte antiacridienne sur l'environnement, en se basant sur l'expérience acquise dans ce domaine par le Maroc, le projet Locus-tox et les autres pays de la région et ce, dans le cadre soit d'un groupe technique ad-hoc soit d'une consultation spéciale sur ce thème.
- 12- Nécessité de mettre en oeuvre rapidement les recommandations établies par la Commission à ses précédentes sessions au sujet des problèmes posés par l'existence de grandes quantités de pesticides dans la région et l'urgence d'apporter des solutions efficaces pour l'élimination des produits périmés ou interdits d'utilisation.
- 13- A propos du budget de la Commission, il a été relevé ce qui suit :
 - Présenter à l'avenir, des justifications plus détaillées concernant les dépenses effectuées sur le fonds de la Commission.
 - Eviter de citer nominativement les personnes chargées des missions dans les relevés budgétaires.
 - Réimputer, sur d'autres sources de financement, les frais de la réunion de Nouakchott et de la mission du Président de la Commission au Caire chargés sur le budget de la Commission.
 - Organiser la formation supérieure en acridologie dans les institutions existantes au niveau de la région.
 - Demander à la FAO de supporter les frais afférents à la traduction simultanée au cours des sessions de la Commission.
 - Supprimer de la liste des dépenses celles découlant de l'envoi aux Etats membres des invitations aux réunions de la Commission et de son Comité Exécutif.

- Appeler les Etats membres ayant des arriérés dans le paiement de leurs contributions au budget de la Commission, à s'acquitter rapidement de ces arriérés.
 - Prendre en charge sur le fonds de la Commission, les frais de voyage et de séjour de Mr. F.M. Karra (Libye) à Rome pour des compléments de formation dans le domaine de l'établissement des rapports et des prévisions sur la situation acridienne ainsi que les dépenses d'un montant de 3 à 4.000 \$ pour l'achat d'équipements de laboratoire à l'Algérie.
- 14- Examen du Manuel explicatif du code OMM de transmission des informations sur les Criquets ravageurs et présentation des commentaires des pays à son sujet à la prochaine Session de la Commission.
- 15- Tenue de la prochaine réunion du Comité Exécutif au lieu et à la date de la 20ème Session de la Commission.

Note sur le programme de travail**et budget de la commission****Comptes annuels pour 1995, 1996 et programmes de travail****et budgets pour 1997 et 1998****I -Introduction**

Les pays de l'Afrique du Nord-Ouest conscients de la gravité des invasions acridiennes pour l'agriculture, l'homme et son environnement, se sont engagés, dans le cadre de la Commission créée sous l'égide de la FAO, d'assurer une étroite collaboration et d'agir collectivement dans le but de promouvoir les recherches et l'action sur le plan national, régional et international en vue de combattre le Criquet pèlerin.

II-Programme de travail

Le programme de travail établi, en fonction des orientations et directives contenues dans l'accord portant création de la Commission, est réalisé régulièrement avec des variations annuelles liées souvent à l'activité du Criquet pèlerin, à l'aide d'un budget annuel adopté par la Commission et supporté par les Etats membres. Ce programme comporte les principales actions suivantes:

1. Coordination régionale

Des réunions périodiques sont prévues pour les 2 organes statutaires de la Commission : La Commission et son Comité Exécutif.

La Commission se réunit, depuis la décision prise en 1992 à la 18ème session tenue à Alger, une fois tous les 2 ans en session ordinaire et le Comité Exécutif une fois entre les 2 sessions ordinaires de la Commission.

Des réunions extraordinaires peuvent être envisagées en cas de besoin, pour l'un ou l'autre organe statutaire.

Les rencontres maghrébines organisées par la Commission ont entretenu et renforcé l'esprit de coopération et de solidarité entre les pays de la région. Elles ont été à l'origine des propositions qui sont en mesure de rationaliser la lutte

antiacridienne (coopération dans le cadre des structures créées par la FAO, formation supérieure des cadres pour le renforcement des services nationaux de lutte contre le Criquet pèlerin et des recherches acridiennes, Forces internationale et maghrébine, projet sur la lutte préventive ect....)

2 - Coopération régionale et internationale

La solution du problème acridien dépasse le cadre national; elle doit être recherchée dans la conjugaison des efforts à l'échelle nationale, régionale et internationale d'où l'intérêt porté par les pays maghrébins à cette action intégrée.

- Renforcement de la coopération avec les pays sahé-
liens renfermant les aires grégarigènes.

(Prospectons conjointes, représentation mutuelle aux réunions, établissement d'un accord cadre dans le but d'institutionnaliser la coopération dans tous les domaines intéressant le Criquet pèlerin ect...).

- Maintien des contacts avec les autres Organisations
régionales chargées de la lutte antiacridienne.

(Appui à ces Organisations et liaisons au moins au niveau de l'information en attendant une collaboration plus étroite).

- Réactivation du rôle du Comité FAO de lutte contre
le Criquet pèlerin

Paiement des contributions au Fonds 9.161 et participation active aux réunions de ce Comité.

3 - Rapports sur la situation acridienne

La Commission est tenue d'assurer aux Etats membres des renseignements récents sur l'activité du Criquet pèlerin dans la région. Elle a été mandatée en 1972 par le Comité FAO pour remplir cette mission en établissant un rapport sur la situation acridienne mensuelle en période de rémission et des communications plus fréquentes, si nécessaires quotidiennes, en période d'invasion.

Le "C.O.P.R." qui était chargé de l'établissement de cette situation, recevait jusqu'en 1973 du Fonds international 20.000\$. Les Commissions et Organisations régionales qui ont pris la relève à la demande du Comité, n'ont jamais bénéficié de cet appui. Il est demandé l'octroi à la Commission, pour améliorer la circulation de l'information au niveau de la région, d'une dotation permanente sur le Fonds international 9.161.

4 - Formation et recherches en acridologie

La recherche d'une solution appropriée au problème du Criquet pèlerin ne peut être abordée sérieusement avec des chances de succès qu'à la lumière d'une connaissance approfondie de tous les aspects touchant à cet insecte et aux moyens susceptibles d'assurer son contrôle.

La formation supérieure des cadres et l'établissement de programmes de recherches sur le Criquet pèlerin sont apparus, dès la création de la Commission, comme des priorités.

Il est prévu de ne pas dépasser l'effectif de 3 boursiers en formation supérieure en même temps. La formation collective est envisagée dans certains domaines tels que la radiophonie, les appareils et les techniques de pulvérisations terrestre et aérienne, les prospections acridiennes ect....

5 - Secrétariat

Le Secrétariat de la Commission prépare, sur les plans technique et matériel, l'ensemble des réunions de la Commission, assure le suivi de l'exécution des recommandations établies et se préoccupe de la mise en place du dispositif capable d'assurer la surveillance et la lutte antiacridienne dans la région sur des bases rationnelles.

Le Secrétariat est fourni par la FAO qui supporte la totalité des dépenses afférentes à son fonctionnement.

Budget annuel de la Commission

Activités	Ventilation du Budget	
1. <u>Coordination Régionale</u>		36,000.00
- Session de la Commission (Frais de voyage et de mission, interprétation simultanée, rapports ect..)	25,000.00	
- Réunion du Comité Exécutif	8,000.00	
- Frais généraux	3,000.00	
2. <u>Coopération inter-régionale</u>		10,000.00
- Participation du Président de la Commission aux réunions de L'OCLALAV et des autres Organisations régionales.	5,000.00	
- Visites des experts maghrébins aux centres de recherches et Sièges des Organisations régionales.	5,000.00	
3. <u>Formation et recherches</u>		60,000.00
- Formation supérieure (3 boursiers au plus en même temps)	30,000.00	/ 15.00
- Renforcement des laboratoires de recherches et projets de terrain.	20,000.00	10.000 Ek 10.000 Nexp
- Documentation et abonnements dans les revues spécialisées des S.N.L.A.	10,000.00	
4. <u>Appui aux prospections et à la lutte</u>	20,000.00	20,000.00
T O T A L	126,000.00	126,000.00
Coût des services afférents au Projet (13%).	16,380.00	16,380.00
Solde	620.00	620.00
TOTAL Général	143,000.00	143,000.00

Fonds de dépôt N° 9169
Contributions des Etats Membres
Etats des Comptes au 31 Mars 1996
(en dollars E.U.)

X

Pays membres	Contributions dues au 31/12/95	Contributions dues en 1996	Contributions reçues au 31/03/96	Contributions dues au 31/03/96
Algérie	0.00	36,600.00	-	36,600.00
Libye	233,788.77	41,500.00	-	275,288.77
Maroc	10.00	33,300.00	-	33,310.00
Mauritanie*	39,743.59	10,000.00	-	49,743.59
Tunisie	26,683.63	21,600.00	-	48,283.63
TOTAL	300,225.99	143,000.00	0.00	443,225.99

 * à partir de 1990

Fonds de dépôt N° 9169
Budget annuel pour la période quinquennale 1993-1997
et
Recettes et dépenses pour les années
1994, 1995 et engagements et prévisions de dépenses pour 1996
(en dollars E.U.)

<u>RECETTES</u>	<u>BUDGET ANNUEL</u>	<u>1994</u>	<u>1995</u>	<u>1996 *</u>
Solde au 1er Janvier		147.049	99.958	108.653
Contributions + int/	143.000	109.425	126.431	-
T O T A L	143.000	256.974	226.389	108.653
<u>Dépenses</u>				
1100 <u>Exp & Con INT.</u>		119	835	-
1300 <u>Ass. Temporaire</u> Experts, interprètes et personnel auxiliaire engagé pour de courtes durées	17.000	-	-	-
2000 <u>Voyages</u> Délégués, équipes, coordination régionale, Consultants	15.000	23.481	2.304	23.000
3000 <u>Contrats</u> Impression rapports	10.000	-	-	-
4000 <u>Frais généraux</u> Divers	2.000	30.664	23.905	39.500
5000 <u>Fournitures et matériel</u> Pour les prospections sur le terrain carburant et mibrifiant, entretien des véhicules	18.000	15.976	24.073	-

6000 <u>Equipement</u>				
Pour les projets	35.000	21.815	-	-
<u>de terrain</u>				
8000 <u>Bourses et dons</u>				
Formation individuelle				
et collective	29.000	46.895	53.074	49.710
T O T A L	126.000	138.952	104.191	112.210
9000 <u>Coût des services</u>				
<u>afférents au projet (13%)</u>	<u>16.380</u>	<u>18.063</u>	<u>13.545</u>	<u>6.077</u>
TOTAL GENERAL	<u>142.380</u>	<u>157.015</u>	<u>117.736</u>	<u>118.287</u>
SOLDE	620	99.958	108.653	-9.634 *

* Arrêté au 25 Avril 1996

Fonds de dépôt N° 9169
Détails des dépenses en 1994

	1994
1100 <u>Experts & Consultants Internationaux</u>	
- Divers	119
	119
2000 <u>VOYAGES</u>	
- Réunion d'information et d'évaluation de la situation acridienne en Mauritanie Nouakchott, 4 - 5 Juin 94 (frais voyage délégués)	3.461
- Mission Hasnaoui Zaïdi (préparation 19è Session Commission Tripoli, Juin 94)	868
- Mission Roux (supervision boursier Taleb, Paris, Août, 1994)	3.232
- 19è Session de la Commission, Tripoli, 8-13/10/94 (frais mission délégués)	9.650
- 19è Session de la Commission, Tripoli, 8-13/10/94 (interprètes)	1.577
- Mission Alfazaoui & Aboufares au Cours de Formation, le Caire, 19-24/11/94	3.874
- Mission Président de la Commission (Réunion EMPRES) le Caire, 11-12/12/94	700
- Divers	119
	23.481
4000 <u>Frais généraux</u>	
- Frais d'interprétation pour la Commission Tripoli, 8-13/10/94	20.144
- Mission 4 Experts algériens en protection des plantes, Mauritanie, Dec-Jan. 94	5.285

	1994
- Frais généraux boursier Taleb	4.316
- Frais location voiture pour Taleb & Louveau	<u>919</u>
	30.664
5000 Fournitures et matériel	
- Système Positionnement Global, (PO 4737) Maroc, 5 GPS Magellan, Jan. 94	4.815
- Abonnements revues spécialisées	<u>11.161</u>
	15.976
6000 Equipement	
- Ordinateur, Maroc, Oct. 94	11.894
- Systèmes Positionnement Global, (PO 47888) 10 GPS Magellan (Tunisie + Libye)	<u>9.921</u>
	21.815
8000 Bourses et dons	
- Taleb (Mauritanie)	19.886
- Gadgoud (Libye)	27.668
- Récupération (frais divers)	<u>- 659</u>
	46.895
T O T A L	138.952

Fonds de dépôts N° 9169
Détails des dépenses en 1995
(en dollars E.U.)

1100 Experts & Consultants Internationaux

- Divers 834,71

2000 Voyages

- Mission du président CLCPANO, M. Aliesh, au siège FAO en Avril 1995 pour discussions techniques sur la suite à donner aux recommandations de la 19è Session (Tripoli, Octobre 1994) 1.914,12

- Réunion Comité Exécutif de la Commission, Tunis, 5-9/06/1995 (frais mission délégués algérien, mauritanien, marocain et libyen) 5.403,77

- Frais mission délégué libyen, 18è Session Commission Alger, 1992 603,00

- Récupération frais mission :

*réunion Nouakchott, JUIN 1994 - 450,00

*mission Prof. Roux, 1994 - 1.877,40

*mission M. Aliesh, Cairo, 1994 (EMPRES) - 143,98

*réunion de la Commission, Tripoli, 1994 :
 frais mission délégués algérien, marocain et tunisien frais mission interprètes - 377,89

*mission MM Alfazani et Abougare (cours de formation contrôle Acridien, cairo, 19-24/11/94) - 1.348,00

2.304,08

4000 Frais généraux

Frais 23è Session du Comité Exécutif de la Commission, Tunisie, Tunis 5-9/6/95 (avis allocation N° 64090) 1.000,00

- Frais réparation véhicule FMI en Mauritanie (avis d'allocation N° 64834)	21.640,15
- Achat cartes pour les opérations de prospection et lutte antiacridienne en Libye (PO N° 50352/PR 428280)	879,97
- Frais médicaux boursier EL-HEDI	357,54
- Frais divers	<u>27,71</u>
	23.905,37
5000 Fournitures et matériel	
- Réabonnement revues spécialisées pour les pays de la Commission	24.073,03
8000 Bourses et dons	
- Taleb (Mauritanie)	30.418,18
- Taleb (Billet)	715,89
- Taleb (Frais médicaux)	957,38
- Gadgoud (Libye)	18.429,65
- récupération frais boursiers 1994	- 74,35
- Formation M. Karra sur les prévisions acridiennes Siège FAO, 16-24/09/95	<u>2.626,78</u>
	53.073,53
9000 Coût des services afférents au projet (13%)	<u>13.544,81</u>
T O T A L 1995	117.735,53

Détails des engagements et des prévisions des dépenses pour 96

(au 22.04.96)

(en dollars E.U.)

2000 Voyages

- Frais participation des délégués algérien, libyen, marocain et tunisien à la 20ème Session de la Commission et la 24ème Réunion de son Comité Exécutif, Nouakchott 8-13/06/96 (prévisions)	8.000,00
- Frais Interprétation simultanée (prévisions)	<u>15.000,00</u>
	23.000,00

4000 Frais généraux

- Réparation et entretien des véhicules de la FMI en Mauritanie (avis allocation N° 71554)	20.000,00 ⁴
- Honoraires des 5 interprètes prévus pour la 20ème Session de la Commission et la 24ème Réunion de son Comité Exécutif, Nouakchott 8-13/6/96 (prévisions)	16.000,00
- Lettres d'invitation aux pays participants	1.500,00
- Frais divers + hospitalité (prévisions)	<u>2.000,00</u>
	39.500,00

8000 Bourses et dons

- Taleb	25.000,00
- Taleb (billet)	2.000,00
- Taleb (frais médicaux)	210,29
- Gadgoud	21.000,00
- Gadgoud (billet)	<u>1.500,00</u>
	49.710,29

9000 <u>Coût des services afférents au projet</u>	
(<u>13%</u>)	<u>6.077,36 €</u>
TOTAL PROVISoire AU 22/04/1996	118.287,65

-
- 1 - Cette dépense a été imputée par erreur au projet.
Son transfert sur le programme EMPRES a été demandé
le 25/04/1996. La correction sera apportée dès que
cette opération aura été finalisée par le service
finances.
- 2 - Au 31 Mars 1996.

Rapports déjà publiés:

Réunion FAO chargée d'étudier la création d'une commission régionale de lutte contre le criquet pèlerin dans le nord-ouest de l'Afrique, Rome, Italie, mars 1964 (PL/1964/2)

Deuxième réunion des pays du nord-ouest de l'Afrique organisée sous les auspices de la FAO pour combattre le criquet pèlerin, Rabat, Maroc, février 1965 (PL/1965/2)

Rapport de la réunion officieuse organisée pour examiner les programmes de prospection et de recherche relatifs au criquet pèlerin dans le nord-ouest de l'Afrique, Rome, Italie, avril 1966 (PL/1966/M/2)

Rapport de la première session du Sous-Comité FAO de coordination des activités de recherche et de lutte relatives au criquet pèlerin dans le nord-ouest de l'Afrique, Tunis, Tunisie, octobre 1966 (PL/1966/M/9)

Rapport de la deuxième session du Sous-Comité FAO de coordination des activités de recherche et de lutte relatives au criquet pèlerin dans le nord-ouest de l'Afrique, Alger, Algérie, avril 1968 (PL/1968/M/2)

Rapport de la troisième session du Sous-Comité FAO de coordination des activités de recherche et de lutte relatives au criquet pèlerin dans le nord-ouest de l'Afrique, Tripoli, Libye, juin 1969 (PL/1969/M/3)

Rapport de la quatrième session du Sous-Comité FAO de coordination des activités de recherche et de lutte relatives au criquet pèlerin dans le nord-ouest de l'Afrique, Rabat, Maroc, mars 1970 (AGP/1970/M/1)

Rapport de la cinquième session du Sous-Comité FAO de coordination des activités de recherche et de lutte relatives au criquet pèlerin dans le nord-ouest de l'Afrique, Tunis, Tunisie, avril 1971 (AGP/1971/M/1)

Ont déjà été publiés les rapports ci-après des sessions de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest:

- 1^{re} session, Algérie, 27-30 mars 1972 (AGP/1972/M/2)
- 2^e session, Tripoli, Libye, 2-5 mai 1973 (AGP/1973/M/2)
- 3^e session, Alger, Algérie, 20-23 mai 1974 (AGP/1974/M/2)
- 4^e session, Tunis, Tunisie, 28-30 avril 1975 (AGP/1975/M/1)
- 5^e session, Rome, Italie, 5-7 juillet 1976 (AGP/1976/M/6)
- 6^e session, Rabat, Maroc, 4-6 avril 1977 (AGP/1977/M/1)
- 7^e session, Tripoli, Libye, 27-29 mai 1978 (AGP/1978/M/8)
- 8^e session, Tunis, Tunisie, 2-4 avril 1979 (AGP/1979/M/5)
- 9^e session, Rabat, Maroc, 9-12 juin 1980 (AGP/1980/M/3)
- 10^e session, Alger, Algérie, 14-19 mars 1981 (AGP/1981/M/1)
- 11^e session, Rome, Italie, 13-16 avril 1982 (AGP/1982/M/2)
- 12^e session, Tunis, Tunisie, 9-14 mai 1983 (AGP/1983/M/3)
- 13^e session, Rabat, Maroc, 15-20 avril 1985 (AGP/1985/M/2)
- 14^e session, Alger, Algérie, 18-22 avril 1987 (AGP/1987/M/2)
- 15^e session, Tripoli, Libye, 19-22 mars 1989 (AGP/1989/M/3)
- 16^e session, Tunis, Tunisie, 5-9 mars 1990 (AGP/1990/M/2)
- 17^e session, Rabat, Maroc, 30 septembre-4 octobre 1991 (AGP/1991/M/2)
- 18^e session, Alger, Algérie, 24-29 octobre 1992 (AGP/1992/M/2)
- 19^e session, Tripoli, Jamahiriya arabe libyenne, 8-13 octobre 1994 (AGP/1994)
- 20^e session, Nouakchott, République islamique de Mauritanie 8-13 juin 1996 (AGP/1996)

